

Solidaires avec le CSE central : que tout salarié de France ait les mêmes avantages !

Adoma National

Rendez-nous notre CSE

Les salarié-es des régions Ile de France et Nord & Atlatique revendiquent leur droit au CSE central.

Ils/elles ont rédigé un courrier à l'attention des élu-es CSE de leur région à la suite de la réception des modalités de connexion du CSE N&A ou IDF, nous relayons et soutenons leur démarche, voici un exemple de leur courrier :

Contacts

Elues CSE Central

Delphine MATT

06.66.48.76.16

Emilie CLERC

emilie.clerc@adoma.cdc-habitat.fr

Représentante CSE Central

Angélique TRICHOT

06.43.12.00.74

Délégué Syndical Régional AuRA

Étienne VUEBAT

07 70 56 36 34

Délégué Syndical Régional Est

Rémy FALLEMPIN

remy.fallempin@adoma.cdc-habitat.fr

Représentant Section Syndicale

N&A

Ludovic PAISOT

ludovic.paisot@adoma.cdc-habitat.fr

Représentant Section Syndicale

IDF

Lassana DIABIRA

lassana.diabira@adoma.cdc-habitat.fr

Représentant Section Syndicale

Méditerranée

Stéphane DERSOIR

Le mail de Sud logement social

Adoma sudinfos1@gmail.com

www.sudlogementsocial.org

www.solidaires.org

« nous découvrons avec stupeur ce nouveau CE. En effet, nous ne comprenons pas le terme « avantage » qui celui-ci avance lorsque par exemple, les places de cinéma Pathé-Gaumont national s'élèvent à 10,35 € l'unité ou 49 € les 5 places sous forme de carte, alors que notre ancien CSE central nous les proposait à 4 € l'unité soit 20 € les 5. En précisant que Meyclut (prestataire choisi) affiche ce tarif comme « imbattable ». Imbattable un tarif à 10,35 € au lieu de 4 € ? C'est une pure ineptie. Que penser du reste des propositions alors ? Les séjours sont hors de prix. Quid du patrimoine immobilier du CSE central auquel nous avons antérieurement accès et qui était plus avantageux financièrement ? Nous sommes outrés et furieux d'avoir perdu tous les avantages sociaux dont nous bénéficions précédemment.

Nous avons attendu plusieurs mois avant de pouvoir avoir accès à notre CE, nous avons été lésés pendant ces mois d'attente pour découvrir que le recours à celui-ci est pour nous inenvisageable financièrement. De plus, les informations liées aux aides sociales et aux chèques vacances ne sont toujours pas disponibles.

Sans parler de l'arborescence du site bien plus compliqué que celle de notre ancien CSE central.

Nous demandons à nos représentants au sein du CSE Nord & Atlantique de fournir des explications sur ces changements opérés et qui excluent nombre de salariés du bénéfice d'activités culturelles et de loisir. Nous exigeons de nos représentants au sein du CSE Nord & Atlantique de rétablir la situation afin que nous recouvrions nos anciens avantages sociaux. Est-il nécessaire de rappeler à nos représentants syndicaux qui sont censés œuvrer en faveur des salariés, que les montants des salaires dans l'entreprise sont peu élevés et que ces avantages sociaux n'étaient pas négligeables pour une très large majorité d'entre nous, d'autant plus en cette période difficile d'inflation grandissante et de baisse significative de nos primes ?

Ces avantages sociaux ont aussi été et seront déterminants dans l'intérêt que portent les nouvelles recrues d'Adoma envers notre entreprise.

Faute de pouvoir joindre Monsieur Youcef HABBOUT, Secrétaire du CSE Nord & Atlantique, par téléphone (fixe ou mobile) ou par mail, puisqu'il ne daigne pas répondre, nous nous sommes vus dans l'obligation d'envoyer ce courrier à l'ensemble des représentants syndicaux du CSE Nord & Atlantique.

Sans réponse au 21/03/24 de l'ensemble de nos représentants au CSE Nord & Atlantique, nous mèneront des actions que nous jugerons nécessaires pour voir nos droits rétablis. Aussi, nous ne souhaitons pas que le CSE Nord Atlantique fasse appel en cas de décision négative de la décision de justice rendue le 27 mars 2024. »

N'hésitez pas à faire circuler et faire signer ce courrier dans vos sites, département... et à l'envoyer à tous les élu-es CSE de votre région et aux Elu-es CSE central. Nous porterons votre parole en CSE central.

Présentation des comptes du CSE ancienne mandature en CSE Central

Le rapport de l'expert comptable fait un état de la situation au 30/06/2023, Il en ressort entre autre /

Par exemple, l'ancienne mandature est passée du logiciel précédent (totalement amorti) à « Couleur'cse » qui a un coût de 13 590 € par an pendant 4 ans + 6120 € pour former les salarié-es au nouveau logiciel. Ce « nouveau » logiciel qui coûte le double du précédent. La durée du contrat souscrite par l'ancienne mandature entraîne une obligation de continuer à payer ces frais alors que « Couleur CSE » ne correspond pas à nos besoins. Il ne permet pas de comptabilité analytique et n'est pas facile d'utilisation.

De plus, 6000 € de note de frais sont non justifiés. L'ancienne mandature, dont le syndicat qui était majoritaire est celui qui aujourd'hui divise les activités sociales et culturelles, a pris des décisions qui appauvrissent le CSE dont le budget ASC est destiné aux salarié-es : chèques vacances, logements vacances...

D'ailleurs sur ce point, les 4 régions où ils ne sont pas majoritaire, bénéficient d'ores et déjà des chèques vacances, des logements vacances, des aides à l'enfance alors que les régions Ile de France et Nord & Atlantique n'ont quasiment rien ! Des pétitions sont remontées aux élu-es de ces régions sous le nom de rendez nous notre CSE.

Si vous êtes concernés n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous aidions à faire remonter tout cela en CSE central.

La participation fait une chute vertigineuse

La participation de 1300 €

Comme vous avez pu le constater, le montant de la participation de 1300 €. C'est la plus basse des 4 dernières années.

C'est pour cela que Sud demande des augmentation de salaire et non des primes.

L'intéressement 2023 versé en 2024

Au dire de la direction, le montant de l'intéressement serait plus important que l'année dernière Nous ne croyons que ce que nous voyons. Nous ne connaissons pas encore son montant mais selon la direction l'enveloppe globale devrait approcher les 6,5 millions d'euros soit plus que celle de 2020. La réponse le mois prochain sur votre compte Esalia.

Retour du CSE Central du 12/03/24

Orientation stratégique Adoma d'ici 2032

Petit récap : Adoma au sein du groupe CDC Habitat représente :

- environ 15% du parc logements,
- environ 30% de l'effectif,
- environ 17% produits exploitation

Adoma est un atout du groupe CDC comme acteur du très social. Fortement identifié par les pouvoirs publics.

Nous notons que les permis de construire, ordres de service et livraisons, les objectifs du PSP (plan de sauvegarde du patrimoine) ne sont pas atteints dû à plusieurs facteurs comme le Covid, l'augmentation du prix des matières premières....

Egalement, une forte augmentation des fluides (gaz +151% électricité + 6% chauffage +54%) et de la désinsectisation (+212%) qui ne montre pas de résultat probant.

Nous notons aussi que l'autofinancement est en baisse et l'endettement en hausse.

Enfin, l'équilibre entre l'hébergement et le logement accompagné, la direction dit que l'hébergement a connu une évolution différente de celle prévue car l'Etat a crée beaucoup de places. La direction déclare que l'hébergement n'a jamais été une activité secondaire.

Hémisphère

Des dividendes énormes pour les actionnaires, mais Adoma n'a pas assez d'autofinancement pour racheter ces hôtels bas de gamme décrépis. Avec leurs murs en cartons. Vous connaissez la chanson un petit homme qui avait une maison en carton et des escaliers en papier. On connaît tous la fin (lien [ici](#)). Bref, au lieu des 9 millions d'euros prévus pour racheter ce parc d'une soixantaine de bâtiments, Adoma va déboursier près de 27 millions d'euros parce qu'il y a eu des travaux !

La direction dit que les bâtiments se sont dégradés vite au vu du public accueilli et que c'était un paramètre inconnu. Oui enfin c'est pas comme si on faisait de l'accueil de demandeurs d'asile ou d'urgence depuis longtemps. De notre point de vue, ce sont surtout les expertises des bâtiments faites en 2017 qui ont été bâclées. Planchers qui s'effondrent dans l'Est (demander au DE il en a fait l'expérience), et plafonds qui s'écroulent.

A ce jour, le DG dit qu'ils ne savent pas encore quels bâtiments ils garderont ou revendront.

Ressources humaines

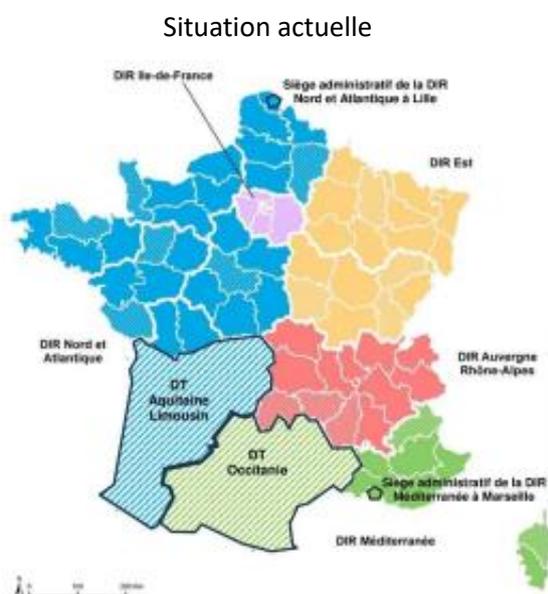
Autant la direction est en capacité de projeter son bénéfice futur, combien de logements elle va construire... autant elle est incapable de se projeter au niveau du nombre de personnel qu'il faut pour réaliser tout cela. Nous le déplorons.

La direction sait dire combien le personnel va lui coûter d'ici

Création de la nouvelle région DIR Sud-Ouest

La direction est dans l'incapacité de nous présenter une projection budgétaire sur les années à venir. Hormis les chiffres réalisés au 31/12/2022 qu'ils ont disparchés en fonction de la répartition des nouvelles régions. Etant donné le peu d'éléments que nous avons, nous - les élu-es du CSE - ne pouvons rendre d'avis sur une projection aussi floue. Cet projet suppose la mobilité (non forcée) de certain-es salarié-es, l'investissement dans une nouvelle DIR. Que se passera-t-il pour les salari-es si le projet n'est pas viable ? D'ailleurs, la direction elle-même dit que ce n'est pas « viable » et que « c'est un pari » qu'ils font.

Ci-dessous la carte de découpe des nouvelles région.



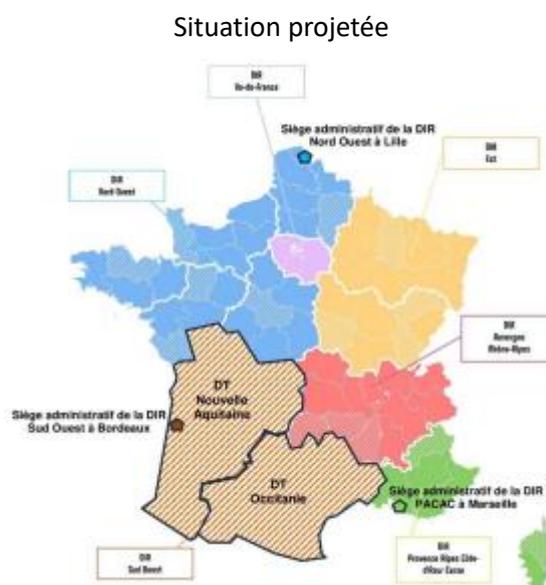
2032 mais on met en parallèle l'accroissement du nombre de logements, le nombre de salariés lui diminue !! Nous alertons la direction sur le manque de personnel déjà visible sur le terrain et les conditions de travail dégradées ainsi que dsue les difficultés de recrutement. Sur ce dernier point, la direction répond que les difficultés de recrutement sont à la marge. Comment alors expliquer cela à des salarié-es qui attendent le remplacement de leurs collègues pendant plusieurs mois ?

Formation

La DRH aborde la formation (nommée plan développement des compétences). La direction priorise la sécurité. Nous attirons l'attention de la direction sur le fait que ce sont des outils qui peuvent limiter les agressions, mais en rien cela ne déresponsabilise l'employeur de ses obligations de protéger la sécurité physique et mentale des salariés (articles [L4121-1](#) et [L4121-2](#) du code du travail). Et surtout il ne faut pas qu'il y ait un report de la responsabilité de l'agression sur le salarié s'il n'a pas su appliquer les outils appréhendés en formation (on ne sait jamais comment on va réagir sous stress important, le cerveau reptilien prend le relais).

Enfin nous pouvons noter une explosion du taux d'absentéisme (maladie et arrêt accident du travail). Les salarié-es du terrain souffrent. La direction dans sa Tour d'ivoire ne semble pas vouloir l'entendre.

Nous demandons des recrutements supplémentaires l'amélioration des conditions de travail et conditions salariales.



Bulletin d'adhésion



Sans modification, inutile de retourner un nouveau bulletin d'adhésion, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Melle Mme M. Nom :

Prénom :

Votre entreprise :

Département

Région

Adresse personnelle :

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

adresse mail personnel

Votre adresse mail personnel sera utilisée pour vous faire parvenir les informations syndicales

Salaires net par mois : € soit une cotisation mensuelle de : salaire net mensuel x 0,005 = €)

Exemple : Je gagne 1200 € par mois, soit 1200 X 0,005 = 6€ de cotisation mensuelle que je multiplie par 12

Votre cotisation par chèque 12 mois = €

Votre cotisation par prélèvement 3 mois = € x 4 Trimestres soit : €

Fait à :

Signature :

le :

Vous pouvez choisir deux mode de règlement, par chèque ou par prélèvement. Retournez le formulaire ci-joint rempli avec votre règlement ou l'autorisation de prélèvement trimestrielle ci dessous rempli et signée accompagnée de votre RIB ou RICE à l'adresse mentionnée ci-dessous, pour information, le premier trimestre devra être réglé par chèque

Stéphane DERSOIR - 1 Allée de MOUSSIER - 31620 LA BASTIDE SAINT SERNIN

Prélèvement automatique en Février / Mai / Août / Novembre vers le 10 du mois

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Comment remplir cette autorisation de prélèvement :

Indiquez en (1) vos nom, prénom et adresse complète

Indiquez en (2) les coordonnées de votre Relevé d'Identité Bancaire

Indiquez en (3) le nom de votre banque, ainsi que le nom et l'adresse complète de votre Agence.

En (4) datez et signez et retournez à SUD LOGEMENT SOCIAL l'autorisation.

N° identifiant SEPA

FR80ZZZ567572

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par SUD LOGEMENT SOCIAL désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec SUD Logement social

TITULAIRE DU COMPTE (1)

Nom Prénom

N° Rue

Code Postal Ville

Code International d'identification de votre banque BIC

IBAN Identifiant International de l'établissement

F R

ORGANISME CREANCIER

SUD LOGEMENT SOCIAL
144 Boulevard de la VILLETTE
75019 PARIS CEDEX

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER (3)

N° Rue

Code Postal : Ville :

IMPORTANT

N'oubliez pas de joindre à cette autorisation un Relevé d'Identité Bancaire ou de Caisse d'épargne (R.I.B.) (R.I.C.E.)

DATEZ ET SIGNEZ (4)

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.